

# Watch!

Bulletin d'information du CDFDH / N°003 / Juin 2020



## COVID-19, PRÉSERVER LES DROITS HUMAINS À TOUT PRIX

Impact de la crise au Covid-19 sur la situation des droits de l'Homme au Togo : le Panel Watch préoccupé **P3**

Togo: l'application Xonam en renfort à la protection des Droits de l'Homme **P5**



Crise sanitaire au Togo : Quelles mesures pour protéger les droits humains ? **P7**

le CDFDH promeut des cadres d'échanges et de débats **P10**

Un prix spécial « Riposte Covid19 » au concours MMDH **P11**



La crise sanitaire liée à la Covid-19 a fait germer une litanie de décisions prises de part le monde. Par peur d'une propagation aux conséquences désastreuses, tel prédis par l'OMS dès le début de l'année 2020 invitant « l'Afrique à se préparer aux pires », les autorités togolaises ont annoncé des mesures que la population devrait désormais respecter.

Contre un virus invisible, d'étonnantes mesures ont été prises. Le lavage des mains, l'utilisation des gels hydroalcooliques, la distanciation sociale, le port obligatoire des masques, le couvre-feu et le confinement. Des mesures aux côtés desquelles une équipe de forces de l'ordre est mandatée pour veiller aux respects.

L'application des ordres reçus, par ces forces de l'ordre, à l'endroit de quiconque oserait défier ces mesures édictées contre l'ennemi invisible (la Covid-19) n'a pas été sans conséquences sur le respect des droits de la population, qui voyait en l'état d'urgence décrété, un moyen pour le pouvoir de le faire taire au lendemain d'une élection contestée.

Si ce qui est invisible peut créer des appréhensions et être à l'origine de craintes comme ce peut être le cas des contaminations radioactives infectieuses, il en faut beaucoup plus pour contraindre une population désabusée et qui peine à joindre les deux bouts à rester à la maison. Ceci laisse imaginer de potentiels risques et danger pour la population.

Les autorités auront deux parts à relever : d'une part, protéger les togolais contre le virus. D'autre part, faire en sorte que la crise sanitaire ne devienne pas une excuse pour s'enfermer dans la négation des droits et libertés fondamentaux.

**Godwin Kokou ETSE**

## SOMMAIRE

Impact de la crise au Covid-19 sur la situation des droits de l'Homme au Togo : le Panel Watch préoccupé **P3**

Etat d'urgence sanitaire à Sokode : Les moniteurs du Réseau Watch de la région centrale sensibilisent **P4**

Togo: l'application Xonam en renfort à la protection des Droits de l'Homme **P5**

Crise sanitaire au Togo : Quelles mesures pour protéger les droits humains ? **P7**

La cohésion sociale fragilisée par la Covid-19, Stanislas NAMTCHOUGLI préoccupé, propose **P9**

Ils ont dit **P9**

le CDFDH promeut des cadres d'échanges et de débats **P10**

Un prix spécial « Riposte Covid19 » au concours MMDH **P11**

## A ÉTÉ RÉDIGÉ

**Sous la supervision de** : Godwin Kokou ETSE

**Assisté de** : Jean de Dieu SOVON,

**Avec la participation de** : Fabrice SASSOU, Stanislas NAHM TCHOUGLI, Philippe PLAGBE, Toussaint SAMBIANI

## CONTACTEZ-NOUS

Rue 127 Aflao Gakli, Qt. Djidjole, en face de la clinique du Centre .  
22BP67 Lomé 22, Lomé-Togo.

**E-mail** :  
centredfdh@gmail.com

**Website** :  
www.cdfdhd.org

**Téléphone** :  
+228 91879372 / +228 97044598



## IMPACT DE LA CRISE AU COVID-19 SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU TOGO : LE PANEL WATCH, INQUIET

**A**u Togo, comme dans les autres pays, la crise au Covid-19 qui sévit actuellement affecte la quasi-totalité des domaines de l'activité et l'existence humaine. Le domaine des droits de l'Homme n'en est pas épargné.

Reçus, ce jeudi 23 Avril sur une radio de la place, Mme Michèle AGUEY, Secrétaire Générale du GF2D et Godwin ETSE, Directeur Exécutif du CDFDH, tous deux, membres du Panel Watch expriment leurs inquiétudes sur la situation.

Selon ces deux acteurs de la société civile, la pandémie impose à l'Etat un certain nombre de mesures de riposte, et le fait de décréter un Etat d'urgence et un couvre-feu montre que les autorités ont pris conscience de l'urgence de la situation. Cependant, ces mesures, ne doivent pas devenir une opportunité pour violer davantage les droits fondamentaux. Et c'est malheureusement le constat qui se fait à ce jour.

Ainsi, estiment-ils que l'accompagnement de l'Etat aux ménages vulnérables n'est pas conséquent et ne saurait garantir aux populations de vivre dignement en ces moments où les activités sont au ralenti.

A propos du couvre-feu, « *l'un des droits*

*fondamentaux qui n'est pas respecté dans cette période c'est le droit à l'information des citoyens. Pourquoi le couvre-feu ? Qu'est-ce que le citoyen risque en bravant le couvre-feu ? Autant de question sur lesquelles il fallait communiquer afin d'obtenir l'adhésion des populations* » soulignait Mme Michèle AGUEY.

Quant à Godwin ETSE, il n'arrive pas à s'expliquer la persistance des cas de violences de policière durant le couvre-feu, « *cela ne donne pas une bonne image du pays, d'autant plus que le pays était il y a quelque mois devant le comité contre la torture (CAT) où justement l'on est revenu sur les cas d'usage excessif de la force* », a-t-il laissé entendre.

Le Panel Watch, dans son rôle de veille de la mise en œuvre par l'Etat, des exigences internationales en matière des droits de l'Homme, a invité les autorités à prendre des mesures afin de mettre fin aux violations constaté durant cette période, afin « *d'améliorer le quotidien des togolais* ».

*Fabrice SASSOU*

## ETAT D'URGENCE SANITAIRE À SOKODE :

### Les moniteurs du Réseau Watch de la région centrale sensibilisent



L'augmentation des cas de contaminations liées à la pandémie du coronavirus dans la région centrale du Togo a fait réagir le gouvernement. Des mesures supplémentaires ont été prises face aux chiffres qui ne cessent d'augmenter notamment dans la ville de Sokodé.

Du bouclage de la ville au couvre-feu imposé, la population locale peut éviter le pire en matière de violation des droits de l'Homme si toutes ces mesures sont respectées.

Reçus en émission sur une radio locale ce 02 septembre 2020, Marzouk OURO-BANA, coordonnateur de la région centrale de ce réseau des DDH, Faouzia DEDJILA et Abdel-Djawad AGBANI tous deux moniteurs du Réseau Watch ont sensibilisé la population de Sokodé sur la protection des droits humains en cette période de Covid-19.

Dans son intervention, Abdel-Djawad AGBANI a rappelé le bien fondé de ces mesures supplémentaires prises par les autorités à l'endroit de la ville de Sokodé. « **Après la fête de la Tabaski, une hausse du nombre de cas de Covid-19 a été constaté, conséquence directe des retrouvailles. C'est en réponse à cette situation que ces mesures ont été prises** » explique t-il.

Selon Faouzia DADJILA, pour le respect de la situation de droits de l'Homme surtout en ces temps de pandémie, tout citoyen devrait jouer

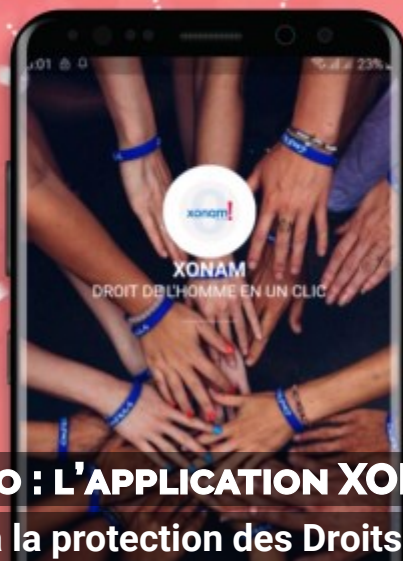
sa partition afin que les forces de sécurités puissent jouer les leurs. « *Nos droits à la santé exigent de nous le devoir de respecter ces mesures pour une meilleure jouissance de ces droits. Le rôle des forces de sécurité sera de rappeler et de veiller au respect de ces mesures dans les règles de l'art* » a-t-elle ajouté.

L'occasion a été pour ces ambassadeurs notamment Marzouk OURO-BANA de présenter l'application Xonam à la population de Sokodé. Une plateforme pour se prémunir des cas de violations et abus sur les citoyens. Téléchargeable sur playstore, l'application Xonam est accessible à tous, permet de signaler toutes violations des droits de l'Homme et renforce la cohésion sociale.

*Jean De Dieu SOVON*



**XONAM.**  
à votre écoute



## **TOGO : L'APPLICATION XONAM** **en renfort à la protection des Droits de l'Homme**



**D**énoncer les cas de violation des Droits de l'Homme, se faire assister par un professionnel de la défense des Droits de l'Homme et rester informé sur ces thématiques au Togo ! C'est désormais possible où que l'on soit grâce au digital. Le centre de documentation et de formation sur les Droits de l'Homme (CDFDH) vient de mettre à la disposition du grand public son application « Xonam » (au secours ! en langue locale parlée dans le sud Togo).

(Cio Mag) – Au départ, outil professionnel de monitoring au CDFDH et au sein du réseau Watch, l'application est désormais ouverte au grand public. Et pour cause, « les violations des Droits de l'Homme aggravées en cette période d'état d'urgence sanitaire et de couvre-feu », relève le CDFDH. De même, face aux mesures barrières, l'ouverture de l'application aux populations permet de continuer à faire une veille de la situation des Droits de l'Homme en évitant au maximum les contacts physiques, précise les porteurs du projet.

**« Nous avons estimé qu'il serait important d'ouvrir l'application à tous les citoyens. Une mise à jour a été faite et nous l'avons officiel-**

**lement lancée ce 15 mai, ce qui va nous permettre, nous en sommes sûrs, de réduire sensiblement les violations des Droits de l'Homme au Togo »,** explique Godwin ETSE, directeur exécutif du CDFDH. Il insiste sur les nouveaux défis liés à la Covid-19 et à la situation d'état d'urgence dans le pays. L'idée selon lui, est de permettre aux citoyens de pouvoir rester chez lui et donner une alerte.

« Xonam » répond à trois préoccupations. Elle permet dans un premier temps de signaler des cas de violations des Droits de l'Homme. Ensuite, toute victime peut y trouver de l'assistance. L'application la met en contact avec un professionnel des Droits de l'Homme. Et enfin, elle reste un outil d'information sur les Droits de l'Homme en ces temps de crise sanitaire.

Avec cette solution, le CDFDH et ses partenaires, entre autres, le réseau des défenseurs des Droits de l'Homme au Togo Watch, espèrent agir sur l'amélioration du respect des Droits humains dans le pays. Ils visent toutes les formes de violations, pour toutes les couches socioprofessionnelles. Il s'agit entre autres des droits des citoyens,

des arrestations arbitraires, l'usage de la force sur les citoyens, accès à la justice, les maltraitements d'enfants, les violences conjugales ou sexuelles, etc. Autant de violations qu'il faudra désormais signaler en un seul clic. L'outil assure donc efficacité et discrétion.

A défaut d'installer l'application, une autre alternative est proposée pour accéder aux services de Xonam. Il s'agit d'une plateforme web : [www.xonam.tg](http://www.xonam.tg). L'idée est de contourner les difficultés techniques telles que le manque d'espace sur les mobiles. Une fois sur le lien, l'utilisateur est redirigé vers un chatbot WhatsApp. Car, bien souvent, les victimes des violations des Droits de l'Homme qui n'ont pas

d'assistance, ce sont les populations vulnérables comme les non-scolarisés, les démunis, les femmes, etc. Le Chatbot permet à cette couche de contourner les difficultés à remplir des formulaires en lignes; avec la possibilité d'envoyer des notes vocales, des vidéos ou photos.

« **Nous misons sur le numérique car tout ce qui se fait dans la vie réelle peut aussi se faire par la digitalisation** », nous a confié Godwin ETSE, directeur exécutif du CDFDH.

**Souleyman TOBIAS**  
Du site web *Cio Mag*





## CRISE SANITAIRE AU TOGO : QUELLES MESURES POUR PROTÉGER EFFICACEMENT LES DROITS HUMAINS

La situation dans les lieux de détention pendant cette crise sanitaire due au coronavirus au Togo préoccupe différents acteurs au plan national comme international. La question qui revient régulièrement est de savoir comment protéger efficacement les droits de ces détenus face à la pandémie. Dans une interview, Philippe PLAGBE, analyste chercheur au Centre de Documentation et de Formation sur les Droits de l'Homme (CDFDH) propose des pistes.

### Q1. La situation des détenus au Togo, en cette période de Covid 19 est-elle aussi préoccupante qu'on le dit ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les prisons et autres lieux de détention sont des zones à risque pouvant faciliter la propagation de la Covid 19 et cela pour plusieurs raisons dont la surpopulation, la précarité des conditions d'hygiène et l'accès limité à des soins médicaux appropriés pour les détenus.

Ces facteurs se retrouvent dans les prisons du Togo où ils ont été relevés à plusieurs reprises par le CDFDH et d'autres structures lors de leurs actions de monitoring dans les lieux de détention. Différents mécanismes internationaux des droits de l'homme ont également fait le même constat. Il s'agit par exemple du

Comité contre la torture des Nations Unies, à l'occasion notamment de l'examen du Togo en Juillet 2019, qui après les avoir relevés ces facteurs a formulé entre autres recommandations la fermeture de la prison civile de Lomé. Il ne faut pas non plus oublier qu'après un dépistage qui a été réalisé sur tous les détenus, en Juin 2020, on dénombrait plus de 150 cas de contaminations; selon le directeur de l'administration pénitentiaire. Il ne fait donc aucun doute, que les détenus font partie des personnes les plus vulnérables à la pandémie à la Covid 19 et doivent être au cœur de la riposte sanitaire.

### Q2. Le gouvernement togolais, selon vous, a-t-il réellement pris la mesure de la situation ?

Il y a des mesures prises par le gouvernement togolais pour contrer la propagation de la pandémie dans les lieux de détention et dont on peut se réjouir. Entre autres exemples :  
- La libération de 1048 détenus y compris des mineurs sur toute l'étendue du territoire, intervenue le 1er avril 2020 par grâce présidentielle  
- Les restrictions de visites dans les prisons, prises à partir du 13 avril 2020, et pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, en vue de freiner la possible importation du virus du fait des visites.

- La réalisation de tests précoces sur les détenus : la décision de dépister tous les détenus faisait suite à la découverte des cas positifs parmi les nouveaux détenus mis en quarantaine à la prison civile de Lomé (PCL).
- La tenue des audiences foraines dans les prisons et lieux de détention en vue de libérer les personnes détenues pour des infractions mineures.

### Q3. Ces mesures suffisent-elles selon vous à maîtriser la pandémie dans les lieux de détention ?

Ces actions prises par le gouvernement bien que louables doivent être intensifiées voire élargies à d'autres champs pour réussir à protéger efficacement les droits des détenus, en cette période de crise sanitaire. Notre organisation à travers son réseau de défenseurs des droits de l'homme, le Réseau Watch, a d'ailleurs pendant le mois de Juillet collecté des informations dans 07 prisons civiles du Togo dans les cinq régions du Togo en vue d'évaluer les problèmes et de faire des contributions adéquates. Ce sont les prisons civiles de Dapaong, de Mango, de Kara, de Sokodé, de Kpalimé, d'Atakpamé, de Tsévié et de Lomé.

### Q4. Quels sont les problèmes que vous avez relevés ?

- Ils sont de divers ordres et sont les suivants :
- La surpopulation carcérale : 04 des 07 prisons objet de notre monitoring connaissent une surpopulation carcérale, un des facteurs principaux de propagation de la maladie à Covid 19. Il s'agit des prisons civiles de Dapaong, Sokodé, Atakpamé, Lomé ;
  - L'absence de tests systématiques sur les détenus déferés : les nouveaux détenus déferés dans les prisons civiles ne sont pas systématiquement testés à la Covid 19 ;
  - L'absence dans certaines prisons de cellules d'isolement : sauf dans la prison de Dapaong, il n'y a pas de cellule d'isolement permettant de garder les nouvelles personnes déferées et s'assurer qu'elles ne sont pas contaminées.
  - La quasi absence d'un suivi médical : Les dé-

tenus y compris ceux contaminés peinent à bénéficier d'un suivi médical approprié ;

- L'insuffisance de mesures d'accompagnement à l'interdiction des visites : mis à part l'augmentation de la ration alimentaire, aucune autre mesure n'a été prise pour aider les détenus à supporter l'absence de visites de leurs proches;

### Q5. Que préconisez-vous alors pour prévenir et maîtriser la propagation de la pandémie dans les prisons et protéger au mieux les droits des détenus ?

- Nous exhortons le gouvernement togolais, au-delà, des mesures déjà prises à :
- Prendre des mesures de grâces et d'amnisties, afin de libérer les détenus qui arrivent au terme de leurs peines,
  - suspendre l'emprisonnement des mineurs et des personnes vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes...) et libérer ceux qui sont actuellement en prison ou à défaut prendre des mesures spécifiques pour leur protection contre la Covid 19 (isolement des autres détenus, un suivi médical régulier et une ration alimentaire consistante) ;
  - Mettre en place des mesures alternatives (appels téléphoniques par exemple) permettant aux détenus de communiquer depuis leur isolement avec leurs familles ou proches,
  - Augmenter la capacité de diagnostic et de suivi médical au sein des prisons et autres lieux de détention sur toute l'étendue du territoire,
  - Rendre effectif le diagnostic médical systématique dès l'entrée en prison pour tous les détenus, en vue d'endiguer les possibilités contaminations,
  - Définir un protocole sanitaire que les DDH doivent suivre pour mener leurs missions de monitoring et d'observation au sein des prisons et lieux de détention
  - Assurer un suivi médical et social des personnes libérées

## LA COHÉSION SOCIALE FRAGILISÉE PAR LA COVID-19

### Stanislas NAMTCHOUGLI préoccupé, propose

La cohésion sociale est un aspect important à la mise en œuvre de tout projet au sein de nos communautés. Cet aspect, qui bien avant l'avènement de la Covid 19 était déjà fragile, a été encore plus affectée avec la prise des mesures drastiques pour éviter la propagation de la pandémie.

Plusieurs dimensions notamment socioculturelle, politique et économique ont été touchées et ont mis en berne le vivre ensemble. Intervenu au cours d'une formation à l'endroit des moniteurs des droits de l'homme du Réseau Watch, Stanislas NAMTCHOUGLI, coordonnateur régional savanes du Réseau revient sur les impacts qu'a eu la Covid-19 sur le vivre ensemble.

Selon le coordonnateur, la peur de la contamination limite l'accompagnement des personnes infectés ou soupçonnés entraînant de plus en plus de stigmatisation et d'isolement alors que le maintien du lien social est essentiel à la qualité de vie des personnes malades en Afrique. Une stigmatisation que la plupart des médias ont renforcée d'après Stanislas NAMTCHOUGLI.

« La diffusion des informations traumatisantes, la désinformation et les rumeurs engendrent une psychose généralisée qui, dans certains cas, développent

un sentiment xénophobe et renforce la discrimination ethnique » a-t-il fait savoir avant de poursuivre « Le relai de la peur par les médias fragilise davantage les personnes vulnérables et même les malades qui se méfient des hôpitaux et s'abandonnent à la souffrance et à la fatalité ».

Face à ces dangers qui ne sont quelques uns cités d'entre plusieurs, le coordonnateur régional du Réseau Watch recommande. « Aux acteurs de la société civile, il recommande d'aborder positivement la pandémie qui risque de durer pour ne pas être atteint psychologiquement et collecter toutes les violations des droits de l'homme constatées au cours de cette période de la pandémie et mener des actions de plaider » propose Stanislas NAMTCHOUGLI.

Quant au gouvernement, il propose d'étendre les programmes d'aide pour pallier aux conséquences découlées des confinements et bouclage des villes et aux universitaires, d'encourager la recherche scientifique en vue trouver le vaccin.

### Ils ont dit !

*« Nous avons franchi un cap douloureux : deux millions de vies fauchées dans le monde à cause de la pandémie de COVID-19*

*Nous ne pourrons vaincre le virus que d'une seule façon : en étant unis.*

*La solidarité mondiale sauvera des vies, protégera les populations et permettra de terrasser ce virus redoutable »*

**ANTÓNIO GUTERRES**  
SG de l'ONU



*« Quelle que soit l'efficacité de l'approche du monde développé face à la pandémie de Covid-19 en termes de protection de la santé publique, elle ne fonctionnera tout simplement pas en Afrique sans protection sociale »*

**FAURE E. GNASSIMGBE**  
Président de la République Togolais



## LE CDFDH PROMeut DES CADRES D'ÉCHANGES ET DE DÉBATS entre citoyens et acteurs sociopolitiques



Le dialogue social et interculturel, un puissant outil de prévention dont bon nombre de pays font usage dans la lutte contre les crises et les conflits. L'absence ou la rupture de tel cadre de discussions et de débat entre citoyens et acteurs sociopolitiques au Togo a engendré des situations de violence et de conflits.

Ce constat, confirmé par les cas de violences et de conflits documentés par les Défenseurs de Droits de l'Homme du Réseau Watch a poussé le Centre de Documentation et de Formation sur les Droits de l'Homme (CDFDH) à initier, avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), une initiative dénommée « **TOGO PEACE TOUR** ». Cette initiative a été officiellement lancée ce 18 juillet 2020 à Kara dans le cadre du projet PeaceBuildingFund.

« **Cette initiative consistera à organiser dans 07 villes du pays, des cadres de débats ou de dialogue entre les citoyens autour de sujets qui nourrissent les stéréotypes, les crispations et les conflits au sein des communautés** » explique Philippe PLAGBE juriste et consultant en droits de l'Homme au CDFDH.

C'est la préfecture de la Kozah qui a accueilli le premier tour de cette initiative. Une série de débats citoyens a été effectuée avec divers acteurs sur le thème. Et c'est une joie et une chance pour la ville de Kara, selon le représentant du préfet de la localité Kokoutsè N'LOWA. « **Toute la préfecture de la Kozah est heureuse d'accueillir le premier round du Peace Tour sur le thème « L'engagement citoyen est-il synonyme de militantisme politique** » se réjouit-il.

Spécialement pour l'étape de Kara, les participants ont cerné l'importance de la culture des débats citoyens et l'appréhendent comme un outil de prévention et de lutte contre les crises sociopolitiques et culturelles. Ils ont également eu une meilleure compréhension des notions d'engagement citoyen et militantisme politique et se sont engagés à faire du dialogue un moyen de préservation de la cohésion sociale même dans un contexte de crise sociopolitique.

Cette initiative qui porte le sceau du CDFDH se fera en collaboration avec les organisations et associations locales comme de SIBEC, le CNJ, le CAJS, l'ANGEWOL, l'ALG et la plateforme des jeunes ConnecTogo.



Les œuvres universitaires ayant porté sur la riposte Covid19 seront primées à la seconde édition du concours meilleurs mémoires sur les droits de l'homme. Une innovation apportée par le CDFDH pour l'édition de cette année.

La seconde édition de cette initiative, que le CDFDH compte perpétuer, intervient dans un contexte de crise sanitaire due au Covid19. Une opportunité pour le centre d'instaurer ce prix dénommé « Prix spécial du jury », qui est ouvert à tous les acteurs du monde universitaire sans exception.

« Nous ne pouvions pas lancer cette deuxième édition sans tenir compte du contexte actuel. Ce prix spécial est donc lancé à l'endroit de toutes les facultés des universités du Togo et à tous les acteurs du monde universitaire qui estiment que leurs recherches au cours de cette période de covid19 ont contribué à trouver des solutions efficaces » explique Paul Etse AFFALA, point focal projet PeaceBuilding-Fund au CDFDH.

Pour ce prix spécial, il doit s'agir d'un article universitaire, d'un mémoire de Master ou d'une thèse de doctorat et l'auteur doit être ou avoir été étudiant ou chercheur provenant des universités du Togo ou ressortissant togolais provenant des universités étrangères.

L'originalité et l'importance du sujet abordé, la contribution à l'avancement des connaissances en droit de l'homme, les aptitudes à une carrière en recherche dans le domaine des droits de l'homme demeurent les critères à respecter comme le cas des autres catégories.

Jean De Dieu SOVON

# Ils ont utilisé XONAM

*Je l'ai trouvé assez intéressant comme outil. J'ai laissé un message vocal, ils ont accusé réception puis m'ont rappelé peu de temps après.*

7:06 ✓✓

S. A.  
Lomé

*La plateforme d'alerte est une bonne alternative. Je n'avais pas assez de méga pour télécharger l'appli. Mais j'ai pu signaler un cas dans notre quartier. Ce n'est que le lendemain que j'ai installé l'appli.*

10:08 ✓✓

F. E.  
Zemidjan (Blita)

*Je stressais à l'idée de ne pas pouvoir descendre sur le terrain pendant le couvre-feu. Si l'appli Xonam peut permettre de garder le contact avec les citoyens en permanence, alors c'est wow !*

16:34 ✓✓

M. A.  
Défenseur des Droits de l'Homme (Lomé)



## CONTACTEZ-NOUS :

centredfdh@gmail.com . www.cdfdh.org  
(228) 91184679 / 93849069 / 99898890

